

Département des ressources humaines

Décision n° 2025 – 1044

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de communication projets numériques au département des ressources numériques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi de chargé de communication projets numériques, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Élaborer une stratégie de communication efficace :

Identifier les enjeux de communication et analyser les besoins du DRN ;
Définir une stratégie en lien avec les orientations stratégiques de la collectivité
Déterminer les priorités de communication et les moyens associés (budget, canaux, contenus)
Veiller à une diffusion cohérente de l'information en interne et vers l'extérieur.

- Animer un comité éditorial :

Coordonner la programmation éditoriale des contenus
Choisir les sujets, supports, contributeurs et éléments de langage
Fédérer les équipes autour des grands axes de communication du DRN (sécurité, géomatique, numérique, etc.).

Concevoir et produire des supports de communication :

Rédiger, concevoir et diffuser des supports variés : newsletters, infographies, vidéos, présentations, événements, etc.

Accompagner les directions et la mission transverse du DRN dans la valorisation des projets

Gérer les contenus de l'intranet DRN et animer les espaces collaboratifs.

- Conseiller les équipes du DRN :

Apporter une expertise en communication dans les projets numériques ;

Proposer des actions de valorisation d'initiatives, de communication interne ou de gestion de crise.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de communication projets numériques au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

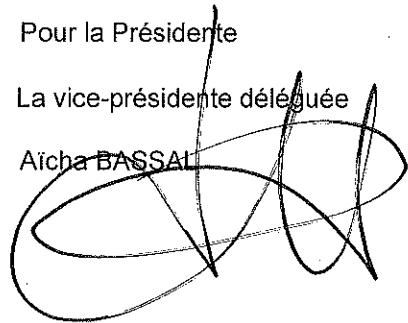
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 27/10/2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

- 4 NOV. 2025